.SPECIAL...SPECIAL...SPECI

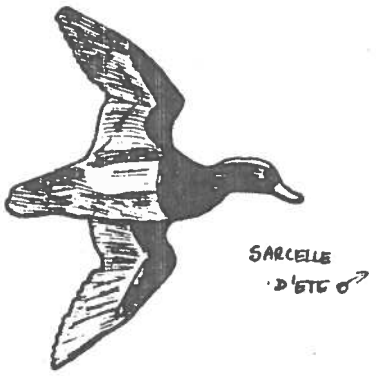
ASSEMBLEE GENERALE

Le 18 Janvier à 15h00, salle Dewailly à AMIENS a eu lieu l'ASSEMBLEE GENERALE annuelle de notre association, en présence de Monsieur LAURENT, Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement (représentant du Ministère de l'Environnement) et de Monsieur DESSE, représentant le Conseil Général de la SOMME.

Les adhérents présents se souviendront de cet après-midi au cours duquel ils ont pu s'informer sur les actions entreprises en 1985 par les membres du Conseil d'Administration et apprécier les encouragements que nous ont donné les personnalités présentes.

Malheureusement un grand nombre d'entre vous n'étaient pas présents ce jour-là. C'est regrettable, car une A.G. est un moment privilégié pour se rencontrer et discuter de sujets importants. C'est également l'occasion de montrer aux personnalités présentes que notre association est dynamique et forte.
Mais peut-être la date était-elle mal choisie ou la publicité mal faite, si cela vous semble avoir été le cas, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Néanmoins, nous espérons tous vous rencontrer en Janvier 1987 à l'occasion de la 16e Assemblée Générale du GEPOP.



Patrick THIERY

ASSEMBLEE GENERALE

Ouverture de la séance à 15h00 intervention du Président.

CHERS AMIS

Avant d'entamer les travaux de cette Assemblée Générale, je tiens à remercier Monsieur Laurent de la Délégation à l'Architecture et à l'Environnement et Monsieur Desse qui représente le Conseil Général de la Somme.
Ces personnes ont pris sur leur temps pour honorer de leur présence cette Assemblée Générale. A travers elles nous remercions la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement et le Conseil Général de la Somme dont l'aide nous est précieuse.

Le Conseil d'Administration et moi-même vous remercions d'être venus participer à cette Assemblée Générale. Votre présence est pour nous le meilleur des encouragements. Car nous avons besoin d'être encouragés lorsque nous voyons que certaines des actions que nous entreprenons n'aboutissent à des résultats concrets qu'au bout de plusieurs années.
Plusieurs membres de ce Conseil d'administration vous parleront en détail des différentes actions que nous menons en dehors de nos sorties mensuelles que ce soient les conférences dans les écoles, les actions en justice, le sauvetage des Oiseaux blessés, notre participation à diverses commissions, des réalisations comme cette exposition sur les larris picards.

Nos activités sont nombreuses et variées et croyez moi le Comité d'administration accomplit un gros travail.
Certains penseront peut-être que nous voulons en faire trop, nous occuper de tout.
Mais pouvons nous rester insensibles à la dégradation du patrimoine biologique ?
Chaque jour se présentent de nouvelles affaires à traiter, on nous sollicite., on nous demande notre avis.
Nous pourrions nous contenter d'étudier la nature qui nous entoure, d'assister sans protester à sa lente destruction. Ce serait beaucoup plus simple et certes moins contraignant.
Mais notre vocation n'est pas d'être une société savante mais une association militante. Nous avons choisi de sauvegarder le patrimoine naturel afin que nos descendants puissent en profiter à leur tour. Cette mission est exaltante mais elle est aussi astreignante et exige une vigilance constante.

Voilà pourquoi nous devons être unis, forts et nombreux. L'avenir de la Nature en Picardie est entre nos mains.

ASSEMBLEE GENERALE

BILAN D'ACTIVITE

Il s'agit d'un résumé des moments importants et des principales actions entreprises en 1985.

intervention de Patrick THIERY

" En janvier, une vague de froid touche notre région. A la station météo d'Abbeville des records de froids ont été battus depuis sa création en 1920. Devant le risque de voir cette situation exceptionnelle persister jusqu'en février, nous intervenons dès les premiers jours de janvier auprès des autorités préfectorales pour que la chasse au gibier d'eau soit suspendue. Le 10 janvier le Préfet prenait un premier arrêté suspendant la chasse pour 8 jours, puis un second pour une semaine supplémentaire. Malheureusement, les chasseurs, très vexés de n'avoir pas été consultés sont intervenus en force et la chasse fut réouverte le 23 janvier alors que les étangs étaient encore gelés.

En janvier toujours, débute un vaste programme d'assèchement du Marquenterre. Cette opération dirigée par un organisme céréalier est à nos yeux une grave menace pour les zones humides de cette cette région. Tout au long de l'année, nous assisterons à des réunions d'information au cours desquelles nous aurons l'impression que les études écologiques initialement prévues ne seront pas prises en compte.

En février nous développons une opération d'information sur l'utilisation du Minitel par les chasseurs de gibier d'eau auprès de nombreuses associations de protection de la nature françaises et européennes. Plus de 300 lettres seront ainsi envoyées, dans lesquelles nous dénonçons les indications données aux chasseurs sur les éventuels passages d'oiseaux migrateurs. L'utilisation de ce moyen moderne de communication est à nos yeux incompatible avec le caractère traditionnel de cette chasse, argument si souvent avancé par les responsables cynégétiques.

En mars, le Ministre de l'Environnement charge un député, Mr COLIN d'une mission de reflexion sur la chasse et la gestion de la faune sauvage. Celui-ci organise dans chaque département des consultations au cours desquelles les chasseurs, les protecteurs, les agriculteurs les forestiers etc.., donnent leur point de vue sur différents sujets. Le GEPOP participera aux réunions dans la SOMME et dans l'AISNE. Cette consultation devrait déboucher sur un projet de loi.

Nous nous dirigeons probablement vers une décentralisation des décisions, celles-ci pourrait être prise par une instance départementale qui n'existe pas encore officiellement. Notre souhait est que les associations de protection de la nature y soient correctement représentées.

En avril, le Préfet renouvelle le conseil de gestion de la Réserve de chasse du Domaine Public Maritime de Baie de Somme, nous en faisons désormais partie. Cette réserve d'importance internationale et qui accueille chaque année des milliers d'oiseaux est menacée par le braconnage et la circulation automobile. La dernière réunion du conseil de gestion date d'avril 1975 ! Depuis deux ans nous ne cessons d'intervenir pour que les problèmes que connait cette réserve soient abordés le plus rapidement possible. D'après la personne chargé du dossier à la préfecture, il ne faut pas attendre de réunion avant le mois de mars prochain.

En avril également, s'est réunie la commission chasse chargée de définir les dates d'ouvertures et de fermeture de la chasse dans le département de la SOMME. Le représentant du GEPOP demandera cette année encore le report de l'ouverture de la chasse au gibier d'eau.

Au mois de mai nous embauchons un stagiaire TUC, celui-ci est chargé d'animer avec Philippe Thiéry nos interventions dans les écoles Pendant les 2 derniers mois de l'année scolaire, ils projetteront à plus de 1500 élèves un montage sur les rapaces, leur rôle, leur avenir.

En juin, notre association propose au Conseil Régional une affiche et un dépliant sur la faune de Picardie. Ce projet sera financé également par la D.R.A.E., il devrait voir le jour en juin 86.

Le même mois, dans le département de l'AISNE, nous participons à la commission chasse. Egalement dans ce département nous intervenons auprès du maire de Monceau-le-Vaast pour protéger une colonie de Guêpier d'Europe, espèce rare en France et dont le département de l'AISNE constitue la limite nord de répartition.

Toujours en juin, notre conseil d'administration décide d'augmenter les tarifs de Picardie-Nature afin de réduire le déficit important que nous cause sa publication. En contre-partie un effort est fait pour améliorer sa présentation. L'abonnement passe à 30 francs.

Au mois de juillet, nous apprenons que le Plan d'Occupation des Sols de la commune du CROTOY est en cours de révision. Le maire envisage de modifier le règlement en rendant constructible la zone sur laquelle est implanté "Maye-Loisirs", un parc de loisir contre lequel nous avons entamé une action en justice pour non respect de texte d'urbanisme. La modification de règlement, si elle aboutit, régularisera la situation du responsable de Maye-Loisirs. Nous espèrons que cela n'ira pas si loin car cette modification du règlement serait alors incompatible avec le SDAU de la Côte Picarde (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) que le maire est tenu de respecter. Pour préserver cette partie du littoral en limite de la réserve maritime de chasse, nous devons maintenant nous battre sur deux fronts :

- juridique contre le responsable de Maye-Loisirs
- administratif contre le maire du CROTOY qui a toujours refusé de nous accueuillir pour nous permettre de nous exprimer devant les membres du groupe de travail chargé de la révision du P.O.S. .

ASSEMBLEE GENERALE

Lors de la réunion de la commission chasse dans la SOMME, en avril, le représentant de la préfecture avait laissé entendre que l'ouverture de la chasse au gibier d'eau pourrait être reportée s'il apparaissait un retard dans la nidification des oiseaux d'eau.
Les ornithologues du GEPOP ont alors réalisé un dossier qui montrait que de nombreux oiseaux ne seraient pas encore volants le 14 juillet. Notre intervention n'a rien changé, mais nous ne désespérons pas de voir un jour l'ouverture de la chasse au gibier d'eau reportée, les associations de protection de la nature ont bien obtenue, il y a quelques années, l'arrêt de cette chasse en mars.

En juin et juillet, a eu lieu l'opération BUSARDS qui consiste à repérer les nids de ces rapaces et à les protéger éventuellement des moissonneuses-batteuses. Cette année 3 couples avaient été repérés. deux seulement ont été suivi régulièrement :
- dans la région d'Airaines, un couple de Busard St-Martin a donné naissance à 4 jeunes qui se sont envolés sans problèmes.
- à proximité de la Chaussée-Tirancourt un couple de Busard cendré, espèce beaucoup plus rare que la précédente, a été surveillé pratiquement tous les jours à l'approche de la moisson. Leurs 4 jeunes se sont envolés.

En septembre, nous intervenons dans un stage organisé par l'association IDEE, association dont le but est de créer des emplois dans le domaine de l'environnement. Notre tâche consistera à sensibiliser des stagiaires TUC à la connaissance de la nature. Actuellement ces TUC réalisent un sentier de découverte d'un marais, aux étangs du bout du monde entre Amiens et Longueau.

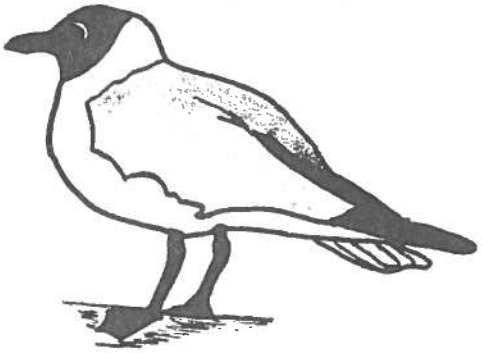
Le mois d'octobre fut particulièrement chargé.

Les 5 et 6, plusieurs personnes du comité se rendent en Vendée pour assister au 4e colloque organisé par l'union des centres de soins pour oiseaux blessés.(lire bilan du centre de soins).

Le 8 octobre, au tribunal de grande instance d'Amiens, nous nous constituons partie civile dans une affaire de destruction d'espèce protégée, il s'agissait en l'occurence du tir d'un Martin-pêcheur.
Un fait intéressant est à signaler : alors que nous n'étions pas au courant de ce délit, le procureur a pris l'initiative de nous convoquer, probablement grâce à la parution dans le Courrier-Picard d'un article sur le Martin-pêcheur, quelques semaines auparavant.

Le 11 octobre, nous rencontrons les représentants du Syndicat d'Aménagement du plan d'eau de l'Ailette à Chamouille dans le département de l'AISNE pour leur faire part de notre projet de réaliser des observatoires et des sentiers de découverte autour du plan d'eau. Ceux-ci sont d'accord sur le principe à condition que nous trouvions nous-même un financement. Il faut savoir que ce plan d'eau artificiel destiné en grande partie à la pratique de sports nautiques est un formidable site d'accueil pour les oiseaux d'eau. Dès la première année de mise en eau, une colonie de Mouettes

rieuses s'est installée et une espèce rare de Grèbe, le Grèbe à cou noir y a niché. Nous pensons, par cette opération, renforcer la protection des extrémités du plan d'eau, les plus intéressantes pour l'avifaune.



Toujours en octobre pendant 2 semaines, Philippe Thiéry et Philippe Carruette, avec des professeurs du collège d'Etouvie à Amiens, ont encadré 430 élèves de classes de 6e et 5e dans le bois de Frémontiers. Le but du stage était la découverte et la connaissance de la forêt. Une autre opération importante est prévue cette année avec les enseignants d'Etouvie. Dans le cadre d'un P.A.E. (projet d'action éducative), ils envisagent de réaménager la maison forestière de Frémontiers et d'y mettre les travaux que les élèves auront réalisé.

Le mardi 22, au tribunal de grande instance d'Abbeville avait lieu notre procès contre la société Maye-Loisirs. Le débat fut houleux surtout quand le responsable de Maye-Loisirs a nié certains travaux. Devant la complexité de l'affaire, le tribunal a ordonné un complément d'information. Actuellement un géomètre expert réalise un état complet des lieux.

Les 26 et 27 octobre, 3 membres de notre C.A. interviennent dans un stage organisé par le comité régional de randonnée pédestre. Ce stage est destiné à sensibiliser des moniteurs de randonnée à la découverte de la nature.

Le 27 octobre également, par un matin brumeux, Jean-Claude Damiens, sa femme et moi-même accompagné de 2 inspecteurs de police, intervenons pour faire arrêter un tir au pigeon vivant dans le quartier de Renancourt à Amiens. L'affaire a failli mal tourner pour nous lorsque nous avons demandé la saisie des pigeons. Même protégé par des gendarmes, nous ne serons pas très rassuré lorsque nous verrons des fusils se pointer vers nous. Dans cette affaire, nous nous sommes portés partie civile évidemment.

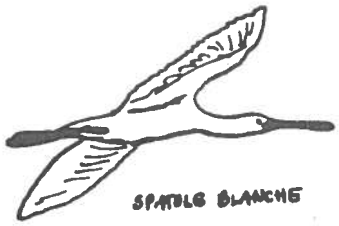
Enfin le mois d'octobre s'achève par le lancement d'une importante opération de protection de la nature puisque après quelques réunions préparatoires nous signons une convention avec la Direction Régionale des Télécommunications par laquelle nous confions aux Centres de Construction de Lignes des stagiaires TUC qui auront pour tâche d'obturer des poteaux métalliques PTT.
En contre-partie la D.R.T. fournit le matériel adapté et le véhicule, de plus elle prépare les stagiaires au concours d'agent d'exploitation.
Il faut savoir que les poteaux métalliques sont creux à leur extrémité supérieure, ils constituent de ce fait de véritables pièges pour les oiseaux cavernicoles. Chaque année, des milliers de petits passereaux mais également des chouettes chevêches et des écureuils meurent au fond de ces poteaux. Nous pensons qu'à la fin de l'année 86 ils seront tous obturés en Picardie.

ASSEMBLEE GENERALE

En novembre et décembre nous organisons deux recensements d'Oiseaux morts sur la côte picarde. A chaque fois, près de 200 Oiseaux sont trouvés la plupart du temps victimes du pétrole en mer et de la chasse. Le GEPOP est la seule association de protection de la Nature qui en France organise régulièrement depuis 15 ans ce genre de recensement. Une synthèse est actuellement en préparation.

En décembre nous réalisons une plaquette pédagogique sur le littoral picard celle-ci est accompagnée d'un montage sonore d'environ 50 diapositives. Ce matériel est principalement destiné aux établissements scolaires

Ainsi s'achève l'année 1985.....



BILAN DU CENTRE DE SOINS

intervention de Philippe BRUNET

Nous avons recueilli en 1985 près de 70 Oiseaux avec une grande variété d'espèces du fait de la diversité des biotopes picards.
Ce chiffre est en augmentation. A cela deux raisons essentielles.

* La réputation grandissante du centre de soins "SOS OISEAUX".

* Et malheureusement la montée d'une grave maladie particulièrement virulente cette année "le saturnisme aigu" (en d'autres termes les Oiseaux flingués...) . Nous cherchons le vaccin.

Un exemple : Rien que pour le mois de novembre 1985, voici la liste des Oiseaux protégés abattus.

(voir tableau page suivante)

Date	Espèce	Lieu	Plombs	Devenir
le 2	Héron cendré	Trosny-Breuil	1	mort 2 jours après
le 3	Fou de Bassan	Fort-Mahon	+50	Trouvé mort
le 5	Buse variable	Vimeu	3	Amputée à l'aile
le 15	Buse variable	Drancourt	4	Morte deux jours après
le 17	2 Bernaches cravants	Hable d'Ault	1 et 3	Trouvées mortes
le 24	Chouette hulotte	Ferrières	6	Euthanasiée
le 25	Hibou Moyen Duc	Naours	3	Trouvé mort
le 3	Buse variable	Airaines	1	Relâchée 1 mois plus tard.

Voilà, ces chiffres se passent de commentaires. Présenter un tel bilan, c'est aussi l'intérêt du centre de soins. Ce n'est pas de l'anti-chasse systématique mais une triste constatation.

Pourtant, je terminerai sur une note d'optimisme. Nous avons relâché une trentaine d'Oiseaux en 1985, avec notamment :

- 6 Chouettes hulottes
- 1 Chouette effraie
- 1 Hibou Moyen-Duc
- 1 Faucon crécerelle
- 1 Epervier
- 1 Buse variable
- 1 Cygne tuberculé

Dans la mesure du possible nous relâchons en présence de scolaires qui sont souvent très étonnés. C'est ainsi joindre l'utile à l'agréable, la pédagogie à la distraction.
L'année 1986 commence bien puisqu'une Chouette hulotte, une Buse variable et surtout un Fou de Bassan mazouté ont déjà pris leur envol.

Le bilan financier sera vite fait puisque ce travail est réalisé bénévolement et pour l'essentiel sur les finances personnelles des responsables.

ASSEMBLEE GENERALE

LA REPRESENTATION DU GEPOP

Intervention de Patrick THIERY

Je vais vous parler très succintement des commissions et des organismes dans lesquels le GEPOP est représenté.

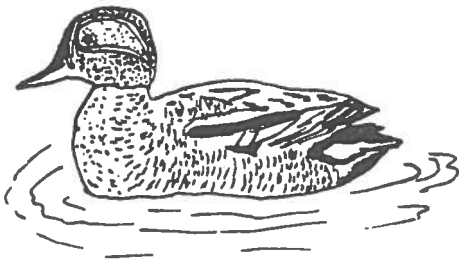
Nous sommes tout d'abord membre de la commission départementale des sites depuis 3 mois. Cette commission est composée d'élus, de représentants d'administration, de personnalités scientifiques et de représentants d'associations de défense du patrimoine architectural et naturel. Elle se réunie au moins deux fois par an; dans la Somme elle ne s'est pas réunie pendant deux ans!! Ses membres émettent un avis favorable ou défavorable le plus souvent sur des projets architecturaux situés sur des sites inscrits du département. L'an dernier nous sommes intervenus auprès du préfet pour que des projets concernant la côte picarde soient présentés en commission des sites.

La seconde commission officielle dans laquelle nous sommes représentés est le Conseil de Gestion de la Réserve de Chasse de la Baie de Somme. Ce comité de gestion dont nous ne faisions pas partie au moment de la création de la réserve ne s'est pas réuni depuis avril 1975...!!!! L'année dernière nous sommes intervenus de nombreuses fois auprès des pouvoirs publics pour qu'il soit dans un premier temps réactualisé puis réuni.
Le renouvellement a eu lieu en avril dernier, nous y sommes présents. Quant à la réunion, nous l'attendons avec impatience car depuis bien longtemps nous souhaitons une gestion à la hauteur de la valeur internationale de cette réserve pour l'avifaune européenne.

Nous siégeons également dans une 3ème commission qui elle n'est pas officielle. Il s'agit de la commission chasse chargée de discuter des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour le département de la Somme. Si la réforme de la chasse aboutit, elle sera officialisée et certainement dotée de pouvoirs plus importants. Cette commission s'appellerait alors Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Nous sommes par ailleurs membres du Conseil d'Administration du CPIE de Saint Valery sur Somme (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement). Cet organisme a un statut d'association loi 1901. Comme l'initiation à la connaissance de la Nature est un domaine que nous connaissons bien nous faisons partie en même temps de l'équipe chargée d'élaborer le programme pédagogique. Dernièrement, nous avons proposé notre stagiaire TUC comme animateur-nature au CPIE...

Enfin nous sommes membres du Conseil d'Administration de l'Association de Gestion de la Maison de l'Oiseau. Pour ceux qui ne connaissent pas, la Maison de l'Oiseau située à Lanchères est une sorte de musée où sont présentés d'une manière très esthétique des Oiseaux naturalisés dans des biotopes très bien reconstitués. Au sein de notre Conseil d'Administration, les avis furent partagés pour savoir s'il fallait rester dans un établissement qui présente des espèces protégées naturalisées. Il y a notamment une série de vitrines avec des Rapaces qui en a choqué plus d'un d'entre nous. D'un autré côté, il faut avouer qu'il aurait été dommage de laisser s'éparpiller une collection privée si bien naturalisée et conservée et qu'il fallait au contraire montrer au public les Oiseaux magnifiques qui vivent sur notre côte. Quoiqu'il en soit nous intervenons à chaque fois que cela est nécessaire pour que le respect de la Nature soit mis en avant.



ACTIONS EN JUSTICE MENEES EN 1985

Je commencerai en vous rappelant un extrait des statuts de notre association qui précise :

" L'association se propose de mener toute action et intervention pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, la protection de la Nature, les périmètres sensibles, l'urbanisme dans le cadre de la législation en vigueur".

C'est pourquoi depuis quelques années nous entamons des actions en Justice contre des personnes qui détruisent la Nature.
En 1985, nous avons déposé 12 plaintes.
5 pour tir d'une espèce protégée
2 pour vente d'espèces protégées
2 pour circulation dans une réserve
1 pour chasse dans une réserve
1 pour cruauté envers les Animaux
1 pour tir au Pigeon vivant.

Toutes ces affaires ne sont pas encore passées au tribunal. Il faut attendre en moyenne un an avant qu'elles ne soient jugées. En ce qui concerne les plaintes pour destruction d'espèces protégées les 3/4 d'entre elles n'aboutiront pas en l'absence de témoin au moment du tir de l'Oiseau. Néanmoins nous déposons systématiquement une plainte dans le but d'informer les procureurs sur nos actions et sur les délits de chasse.

ASSEMBLEE GENERALE

En 1985 quatre affaires ont été jugées et une a été reportée, il s'agit de notre procès contre Maye-Loisirs.

Le 18 février au tribunal d'Abbeville, nous nous sommes portés partie civile dans une affaire de circulation dans la réserve de chasse sur le Domaine Public Maritime. Le contrevenant fut condamné à 600 Frs d'amende pour non respect d'un arrêté préfectoral interdisant la circulation dans les dunes. Nous avons demandé un franc de dommages et intérêt et la publication de la condamnation dans le Courrier Picard; nous l'avons obtenu.

Le 8 octobre nous nous sommes portés partie civile contre deux chasseurs qui avaient tiré sur un Martin Pêcheur. Nous avons obtenu les cinq cent francs de dommages et intérêt demandé mais par contre pas la publication de la condamnation dans la revue de chasse "La Sauvagine" ni dans le Courrier Picard.

Le 18 novembre, six personnes passaient devant le Tribunal d'Abbeville pour circulation sur la plage en pleine réserve de chasse. Malheureusement pour nous, après avoir délibéré, le Président du Tribunal considéra que l'arrêté préfectoral interdisant la circulation dans les dunes ne pouvait s'appliquer au domaine public maritime. Les six personnes ont donc été relaxé. A ce moment, nous n'avions plus aucun recours légal contre les personnes qui circulent dans la réserve. Il nous fallait donc trouver rapidement une solution d'autant que toutes nos autres plaintes concernant ce domaine risquaient d'être classées.

Heureusement nous avons trouvé un arrêté préfectoral plus ancien mais toujours en vigueur qui lui interdit la circulation sur les plages. Nous nous sommes aussitôt hâter d'en envoyer une copie au tribunal d'Abbeville.

Le 19 novembre, au tribunal pour enfant, était jugé une bien triste affaire. L'hiver dernier des adolescents d'une quinzaine d'années n'avaient rien trouver de mieux à faire que de capturer des Etourneaux, de les asperger d'alcool à brûler et de les enflammer vivants...! Leurs parents ont été condamnés pour acte de cruauté envers les Animaux à verser 300 Frs de dommages et intérêts au GEPOP ainsi qu'à la SPA.

Je terminerai en vous signalant que dans toutes ces affaires jugées nous défendons nous même l'association. Nous ne prenons pas d'avocat pour des raisons essentiellement financières.

BILAN FINANCIER

intervention de Régis DELCOURT

EXPLOITATION GENERALE

1985 fut une année très difficile pour la trésorerie du GEPOP. Nous avons dû faire face à des dépenses beaucoup plus importantes que celles prévues par le projet de budget:

- doublement du prix du tirage de "Picardie Nature" (environ 10.000 fr francs pour l'année) imputable à un plus grand nombre de pages et à une augmentation des tarifs.
- doublement des dépenses pour le local (environ 6000 frs) dû essentiellement au fait que nous sommes désormais seuls à le louer, l'association qui devait le partager avec nous l'ayant quitté.
- augmentation sensible des dépenses liées aux actions du GEPOP : frais de déplacement, frais de procès, photocopies... (3000 frs).

De plus nous avons subi un retard très important du remboursement des frais de séjours des objecteurs combiné à une erreur dans l'un de ces remboursements.
Les entrées d'argent prévues ne se faisaient pas, mais les factures arrivaient, plus importantes que prévues. Ce qui nous a crée des problèmes durant quelques mois.
A la fin de l'année, la situation s'est rétablie car des remboursements nous sont parvenus.
Il faut toutefois remarquer que nous avons avancé au 31 décembre 85 environ 19.000 frs aux objecteurs suite au retard de paiement de l'Etat.
Cette avance gonfle donc le déficit de notre résultat d'exploitation qui est en réalité de - 4573,39 Frs.
En 1985, le GEPOP a donc dépensé environ 4500 Frs de trop par rapport à ses recettes.
Ceci malgré des entrées parfois plus importantes que prévues :
Environ 2000 frs d'adhésions et de dons de plus que l'année précédente.
Environ 5300 Frs du fait des expositions, projections, stages.
Environ 7800 Frs en divers (vente de matériel...)

Cette situation ne peut se renouveller en 1986. Le budget 1986 doit être en équilibre.
Pour ce faire, dans le projet de budget nous agissons à la fois sur les dépenses : réduction des frais d'exploitation, de tirage de "Picardie Nature"... et sur les recettes : augmentation du nombre des cotisations (nous comptons sur vous !), du prix de l'abonnement à Picardie Nature...

Dans le projet de budget, il est à remarquer des entrées importantes et variées en subventions. Celle-ci servent à financer les réalisations pour lesquelles elles ont été sollicitées et ne contribuent donc pas à payer les frais de fonctionnement du GEPOP.
Ce bilan financier prouve, une fois de plus, la vitalité de notre association, mais il démontre aussi que pour agir dans de bonnes conditions il nous faut des recettes substantielles et ceci est l'affaire de tous.

BILAN FINANCIER

EXPLOITATION GENERALE 1985

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Frais d'exploitation	6927.60	Cotisations	3985
Local	5811,90	Dons	2862
Picardie Nature	9763,98	Abonnement Picardie Nature	2509,97
SOS Oiseaux	727,35	Subventions Conseil Général	5500
Exposition, projection, stages	5330 51	Expositions, projections, stages	5373,80
Actions diverses	2893 24	Avifaune	1762 30
Divers	2995,80	Divers	7883 92
Objecteurs	68.624,10	objecteurs	49.529 70
TOTAL CHARGES	103074,48	TOTAL PRODUITS	79406 69
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 23667,79		
Nous avons avancé cette année 19094,40 Frs aux objecteurs. Le résultat réel d'exploitation du GEPOP est donc de	- 4573,39		

PROJET DE BUDGET POUR 1986

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Frais d'exploitation	3000	Cotisations	4500
Local	6000	Dons	3000
Picardie Nature	4000	Abonnements Picardie Nature	4000
SOS Oiseaux	1000	Subventions : Conseil Régional + DRAE (affiche)	88.950
Expositions, projections, Stages.	1000	Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Aisne	9.350
Montages diapos	4800	Conseil général (Panneaux réserve de la Baie de Somme, SOS Oiseaux)	5.500
Réunions procès	2000	DRAE (montages diapos)	4.800
Actions de protection	5000	Expositions, projections, stages	5.000
Affiche faune	88.950	Divers	1.000
Plan d'eau de l'Ailette (observatoires)	9350	Objecteurs	62.868
Divers	1000		
Objecteurs	62.868		
	188.968		188.968

Voici votre dernier numéro de Picardie Nature pour l'année 1985. Nous avons fait de sérieux efforts pour essayer d'améliorer sa présentation et nous nous sommes engagés dans de nombreuses actions de protection de notre environnement (voir bilan des activités). Ces efforts ne sont possibles que grâce à votre soutien. Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'oubliez pas de vous réabonner et d'adhérer pour l'année 1986. Ce sera la meilleure preuve d'encouragement et de confiance pour continuer nos actions.

MERCI A TOUTES ET A TOUS

LETTRE AUX PERSONNALITES PRESENTES

"Monsieur le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, Monsieur le représentant du Conseil Général de la SOMME, nous voudrions profiter de votre venue pour vous faire part de notre inquiétude en ce qui concerne l'opération de drainage du Marquenterre.

Nous voudrions tout d'abord rappeler que la France a signé la convention RAMSAR portant sur la préservation des zones humides d'intérêt international dont la côte picarde fait partie.

Notre intervention portera sur 4 points particuliers qui relèvent de domaines différents :

Premièrement, le projet de drainage nous a été annoncé comme une solution aux problèmes que connaissent actuellement les agriculteurs du Marquenterre. Nous ne sommes pas persuadés qu'en les orientant vers une production céréalière actuellement saturée leur situation économique s'améliorera.

Deuxièmement, nous craignons que, du fait des échéances annoncées, les études écologiques ne soient pas prises en compte et nous sommes persuadés que des zones humides d'intérêts faunistique et floristique exceptionnels seront touchées par ce drainage.

Le troisième point portera sur les destinées du Marquenterre et les choix d'aménagement.

Alors que les responsables du tourisme misent actuellement sur la qualité des paysages de la côte picarde, le Marquenterre risque d'être radicalement modifié et perdre ainsi son caractère typique de bas-champ qui en fait son charme.

C'est du-même esprit que relève notre quatrième remarque.

En effet, les eaux de drainage seront chargées de nitrates qui iront se déverser pour 70% dans la baie de Somme et la polluer ainsi un peu plus en apportant des nutriments aux bactéries qui constituent la base de la pollution organique de cet estuaire et ceci au moment où le Département et la Région mobilisent de très gros moyen pour la dépolluer et y permettre la baignade et donc sont utilisation touristique.

En conclusion, Monsieur le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, Monsieur le réprésentant du Conseil Général de la SOMME, le projet de drainage ne nous semble pas être de manière évidente une solution aux problèmes agricoles, de plus il menace à plus d'un terme le potentiel touristique de la côte picarde et de manière grave son potentiel écologique.

Nous souhaitons donc ardemment que l'opportunité de ce drainage et les risques de pollution et de dégradation du patrimoine naturel soient très sérieusement étudiés avant que le financement éventuel de cette opération ne soit décidé."

le Conseil d'Administration

ASSEMBLEE GENERALE

CONCLUSION

Vous avez pu constater au travers des différents interventions que le GEPOP est une association active. Et pourtant nous ne sommes pas 200 !
Ce faible nombre ne diminue pas notre crédibilité car nos dossiers sont solides, mais il ne concourt certes pas à l'augmenter et nos interlocuteurs auraient beau jeu de nous rétorquer " Mais vous ne représentez que moins de 200 personnes".
Je suis persuadé que les personnes qui partagent nos idées sont nombreuses mais qu'elles n'osent pas se manifester ou qu'elles ne pensent pas à adhérer.

Alors si elles ne viennent pas à nous spontanément, c'est à nous d'aller vers elles.
Parlons en à nos voisins, à nos amis. Il suffit parfois de peu de choses pour qu'un sympathisant devienne un adhérent. Et plus nous serons nombreux, mieux nous serons écoutés.

Alors moins de 200 en janvier 1986 et 300 en janvier 87. Cela n'est pas impossible et je suis sûr que vous aurez à coeur de tenir et de gagner ce pari.

D'avance MERCI

LE PRESIDENT

